

## AGRICULTURE : projet d'arrêté autorisant provisoirement l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques

L'Etat met à la consultation du public un projet d'arrêté autorisant le semis en 2023 de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques contenant les substances actives imidaclopride ou thiamethoxam. Pour mémoire, les producteurs de betteraves français ont été confrontés en 2020 à une crise majeure liée à la prolifération de pucerons propageant les virus de la jaunisse dans l'ensemble des régions productrices. Cette crise a fragilisé l'ensemble du secteur sucrier (22.000 agriculteurs et 21 sucreries) et créé le risque d'un abandon massif de la culture de la betterave dans les années à venir. L'est de la France concentre la majeure partie de la production avec les sucriers **CRISTAL UNION** / T : 03.25.37.11.00 (siège à La Villette-sur-Aube/10) et Tereos (siège à Origny-Sainte-Benoite/02). <https://www.cristal-union.fr/>